



Programme des Nations Unies pour l'environnement



UNEP/BUR/55/3 21 avril 2000

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANÉE

Réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et à ses protocoles

Malte, 9-10 mai 2000

FORMULAIRE STANDARD DE DONNÉES POUR LES INVENTAIRES NATIONAUX DE SITES NATURELS D'INTÉRET POUR LA CONSERVATION (TEL QU'APPROUVÉ PAR LA RÉUNION D'EXPERTS TENUE À ROME LES 23 ET 24 MARS 2000)





Programme des Nations Unies pour l'environnement



UNEP/BUR/55/3 21 avril 2000

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANÉE

Réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et à ses protocoles

Malte, 9-10 mai 2000

FORMULAIRE STANDARD DE DONNÉES POUR LES INVENTAIRES
NATIONAUX DE SITES NATURELS D'INTÉRET POUR LA CONSERVATION
(TEL QU'APPROUVÉ PAR LA RÉUNION D'EXPERTS
TENUE À ROME LES 23 ET 24 MARS 2000)

AVANT - PROPOS

La 10^{ème} Réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Tunis, 18-21 novembre 1997) a adopté des critères pour l'établissement d'inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation. La même réunion a décidé que les outils techniques prévus aux paragraphes 3 et 7 des critères seront finalisés au niveau de la réunion des points focaux nationaux pour les ASP et adoptés au niveau de la réunion des Parties contractantes, et a invité le CAR/ASP à travailler à l'élaboration de ces outils (doc. UNEP(OCA)/MED IG.11/10, Annexe IV).

Ces outils comprennent:

- un Formulaire Standard des Données pour la compilation de l'information concernant les sites inclus dans les inventaires nationaux ;
- une liste de référence des types d'habitats pour la sélection des sites à inclure dans les inventaires nationaux ;
- une liste de référence d'espèces pour la sélection des sites à inclure dans les inventaires nationaux.

Dans l'exécution de ce mandat, une première version provisoire du FSD complétée de notes explicatives a été élaboré par le CAR/ASP et a été soumise aux Parties contractantes pour commentaires à travers les points focaux nationaux pour les ASP en août 1998. Par la même occasion le CAR/ASP a demandé aux Parties contractantes des orientations pour l'élaboration de la liste de référence d'espèces.

Sur la base des commentaires reçus ¹, une version révisée du FSD et un projet de liste d'espèce ont été préparés. Un projet de liste de référence de types d'habitats a également été élaboré par le CAR/ASP sur la base des résultats d'une réunion d'experts sur les types d'habitats marins dans la région méditerranéenne (Hyères, 18-20 novembre 1998).

Les projets de FSD et de listes mentionnés ci-dessus ont été soumis à la 4ème Réunion des Points focaux nationaux pour les ASP (Tunis, 12-14 avril 1999). La réunion a finalisé les listes de référence d'espèces et de types d'habitats. En ce qui concerne le FSD, la réunion a demandé un travail supplémentaire pour sa finalisation . "A cette fin; il a été décidé que les Points focaux nationaux doivent désigner des experts qui enverront leurs commentaires et leurs propositions au Secrétariat du CAR/ASP, par E.mail dans le but de préparer un nouveau projet de proposition. La proposition serait soumise aux points focaux nationaux du PAM au cours de leur réunion de septembre 1999 et par la suite soumise à la réunion d'octobre 1999 des Parties contractantes" (doc. UNEP(OCA)/MED WG.154/7).

⁽¹⁾ Des commentaires à la première version du FSD ont été reçus des Parties contractantes suivantes : Communauté Européenne, Italie, Monaco, Slovénie, Tunisie.

Sur la base des commentaires et des propositions reçus ², un nouveau projet de FSD a été élaboré par le CAR/ASP et envoyé aux points focaux pour les ASP et aux experts qui ont contribué à sa révision.

Les projets de FSD et les listes de référence des types d'habitat et d'espèces ont été soumis à la réunion des Points focaux nationaux du PAM (Athènes, 6-9 septembre 1999), qui les a validé en vue de leur transmission à la 11ème réunion des Parties contractantes pour adoption. La réunion a également recommandé de présenter ces outils techniques aux Parties contractantes sous une forme synthétique (doc. UNEP(OCA)/MED WG.157/10).

Un document incorporant le projet de liste de référence des types d'habitats et le projet de liste de référence d'espèce dans le projet de FSD respectivement en tant qu'annexes B et C a été présenté à la 11ème Réunion ordinaire des Parties contractantes (Malte, 27-30 octobre 1999). La réunion a adopté le cadre général du FSD, et a décidé de « charger le Bureau d'adopter la version finale du formulaire lors du premier semestre de l'an 2000, sur la base des résultats d'une réunion d'experts qui sera convoquée le plus tôt possible » (doc. UNEP(OCA)/MED IG.12/9, Annexe IV).

Suite à cette recommandation, une réunion d'experts pour la finalisation du FSD a été convoquée à Rome du 23 au 24 mars 2000, à l'invitation du Gouvernement Italien qui en a couvert les frais d'organisation. Les travaux de la réunion ont conduit a la finalisation du projet de FSD qui, conformément aux décisions de la 11^{ème} réunion des Parties contractantes, est soumis à la présente réunion du Bureau pour adoption.

⁽²⁾ Des commentaires à la deuxième version du FSD ont été reçus des Parties contractantes suivantes: Communauté Européenne , Egypte, France, Grèce, Italie, Libye, Maroc, Monaco, Slovénie, Tunisie.

INTRODUCTION

Le Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée et le Plan d'Action pour la protection du milieu marin et le développement durable des zones côtières de la Méditerranée (PAM Phase II), adoptés par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone en1995, contiennent des dispositions pour la préparation d'inventaires tant au niveau national qu'au niveau régional.

Le succès de la Convention de Barcelone et de ses protocoles dépend largement du niveau d'information sur les habitats et les espèces d'intérêt méditerranéen qui sera atteint au cours des prochaines années. A cet égard, l'amélioration quantitative et qualitative du niveau d'information réalisée dans le cadre de la mise en œuvre de ces instruments constituera également une indicateur de leur réussite.

Dans ce contexte, en faisant suite à une disposition spécifique du PAM Phase II visant la préparation d'inventaires basés sur des critères communs, les Parties contractantes ont adopté lors de leur 10ème Réunion ordinaire (Tunis, 18-21 novembre 1997) des critères pour l'établissement d'inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation.

Les critères stipulent que "Les informations relatives à chaque site inventorié seront rédigées selon une forme de présentation normalisée, qui sera approuvée par les Parties sur la base d'une proposition faite par le Centre. Ces informations devront inclure, sans pour autant nécessairement s'y limiter, les domaines spécifiés à l'appendice I de ces mêmes critères." (Art. 7)

Le présent Formulaire Standard des Données (FSD) veut constituer un outil opérationnel adressé aux autorités nationales compétentes pour la mise en œuvre de cette disposition. Il est conçu pour couvrir les champs d'information détaillés en appendice aux critères, et les critères spécifiques pour l'évaluation de l'importance d'un site pour les habitats et les espèces (art. 4, 5 et 6 des critères).

Du point de vue technique, ce FSD est une adaptation aux spécificités de la Méditerranée des FSD développés dans le cadre des réseaux de sites NATURA 2000 et EMERAUDE, en cours d'être mis en place respectivement au niveau de l'Union Européenne (Directives 79/409/CEE et 92/43/CEE du Conseil) et du Conseil de l'Europe (Résolution n° 3 (1996) du Comité permanent de la Convention de Berne), l'objectif principal étant d'assurer dans toute la mesure du possible la compatibilité, et de cette manière faciliter l'échange de données et d'informations avec les systèmes de bases de données établis dans le cadre de ces initiatives.

Conformément aux objectifs généraux des inventaires, le présent formulaire a été conçu avec les principaux objectifs de:

- assister la prise de décision concernant la gestion et, le cas échéant, la protection du site décrit;
- fournir un outil pour la surveillance à long terme du site.

Le formulaire est conçu pour permettre l'archivage sur papier, la saisie et le transfert informatisés des données.

Considérations générales concernant la compilation du formulaire

Lors de l'élaboration du présent formulaire, un certain nombre d'observations et de demandes de clarifications ont été formulées par ceux qui, a différent titre, y ont été impliqués, notamment les Points focaux nationaux pour les ASP et les experts qu'ils ont désignés pour les assister. Cette section inclus quelques considérations d'ordre générale ayant pour but de clarifier quelques observations recourantes.

Relations entre les présents inventaires et les inventaires établis dans le cadre des réseaux Natura 2000 et Emeraude. Dans une perspective de compatibilité avec d'autres initiatives dans la région, le présent FSD est basé du point de vue technique sur les FSD élaborés dans le cadre des réseaux de sites Natura 2000 et Emeraude. Cependant, le présent système d'inventaires comporte des différences par rapport aux initiatives susmentionnées, qui méritent d'être rappelées ici dans la mesure où elles impliquent des différences dans l'utilisation des formulaires décrivant les sites répertoriés. Natura 2000 et Emeraude sont des réseaux de sites établis dans un contexte international (respectivement l'Union européenne et le Conseil de l'Europe) avec des objectifs de conservation. A cet égard, les FSD constituent l'outil primaire pour la sélection des sites à retenir dans les réseaux à partir des propositions des différents pays. Pour servir à ce besoin, les FSD doivent être remplis avec un degré d'homogénéité élevé; à cet effet, les formulaires établis dans le cadre de ces initiatives comportent des champs dont la compilation est obligatoire et des champs facultatifs. L'inclusion d'un site dans le réseau comporte un engagement au niveau international du pays concerné vis-à-vis du maintien en état du site.

Cette phase d'intégration au niveau international n'est pas prévue dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée. Les présents inventaires de sites marins et côtiers doivent être considérés comme des outils de connaissance dont les objectifs primaires restent l'assistance aux pays dans la prise de décision et la surveillance à long terme. Ceci dit, il est claire que pour les pays participants dans Natura 2000 et/ou Emeraude les présents inventaires pourraient fournir des éléments à utiliser, à discrétion des pays eux-mêmes, dans la mise en place des réseaux susmentionnés, ce qui serait certainement facilité par le niveau élevé de compatibilité entre les systèmes d'information.

Niveau de l'information requise et indications générales pour la compilation du formulaire. Conformement avec les principes généraux pour la préparation d'inventaires des éléments de la diversité biologique dans la région méditerranéenne (doc. UNEP(OCA)/MED IG.11/10, Annexe IV, Appendice IV), qui stipulent que "Pour répondre convenablement aux objectifs de conservation, les inventaires doivent:

- être mis à jour de façon régulière;
- -contenir, pour chaque élément énuméré, les informations utiles à la conservation et à la surveillance de celui-ci.", le présent FSD demande pour le site à inventorier une information détaillée et parfois complexe, notamment concernant les habitats et les espèces d'intérêt présents sur le site. En particulier, l'évaluation de l'importance du site pour un habitat ou une espèce donnés sur la base des critères retenus demande en principe de la part du (des) compilateur(s) une bonne connaissance des caractéristiques de l'habitat ou de l'espèce concernés, ainsi que de leur statut aussi bien à l'intérieure qu'à l'extérieure du site.

Il est entendu qu'il serait difficile pour une seule personne de remplir convenablement le formulaire. De ce fait la compilation d'un FSD se présente essentiellement comme un travail d'équipe, indépendamment du fait qu'un responsable unique soit identifié ou non pour mener à bien l'opération.

Un deuxième aspect concerne la disponibilité effective, pour un site donné, des informations nécessaires pour la compilation du formulaire dans toutes ses parties. Cette préoccupation semble être en particulier valable pour les sections du Formulaire standard des données relatives à l'évaluation de l'importance du site pour les habitats et les espèces indiqués dans les listes de référence. Il est indubitable que, pour plusieurs de ces habitats et espèces, et notamment pour les espèces et les habitats marins, les informations actuellement disponibles ne permettraient pas une évaluation suffisamment fiable sur la base des critères retenus. En raison du manque d'informations et des difficultés d'évaluation des critères, il ne sera sans doute pas possible de remplir dans l'immédiat des champs comme la représentativité et la superficie relative d'un type d'habitat déterminé ou les effectifs de la population (densité) des espèces et le degré de conservation des différentes types d'habitats. Dans ces cas, il semblerait préférable de ne pas remplir les sections pour lesquelles l'information serait insuffisante, ce qui constituerait au niveau du formulaire une indication des lacunes d'information à combler. Pour ne pas retarder l'établissement des inventaires et étant donné que des mises à jour périodiques des inventaires sont prévues, il n'est pas obligatoire de compiler complètement le Formulaire. Cependant, étant donné l'importance des informations susmentionnées pour la conservation des habitats et des espèces, des études et des recherches devraient être entreprises pour rassembler les données requises dès que possible. Dans l'établissement des inventaires, la priorité devrait être accordée aux sites les plus menacés afin d'en assurer une gestion efficace.

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1. CODE DU SITE		
1.2. DATE D'IDENTIFICATION A A A A M M	1.3. DATE DE COMPILATION A A A A M M	1.4. MISE À JOUR A A A A M M
1.5. RESPONSABLE(S):		
1.6. APPELLATION DU SITE:	1 1 1 1 1	
<u>2.</u>	LOCALISATION DU SITE	
2.1. COORDONNEES DU CENTRE LONGITUDE W/E (Greenwich)	LATITUDE	
2.2. SUPERFICIE (ha):		2.3. LONGUEUR (km):
Terrestre:	,	, ,
Marine: Superficie TOTALE:		
2.4. ALTITUDE/PROFONDEUR (m +/- MINI		MOYENNE
Altitude: Profondeur:		
2.5. RÉGION ADMINISTRATIVE: CODE NOM DE LA	A RÉGION	%COUVERT
CODE NOM DE LA	A REGION	%COUVERI
Surface	marine non converte nar une région	n NIITS

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

IRES CÔTIÈRES	% couvert
Zone humides côtières (lagunes, estuaires, deltas, salines)	
Marais salants	
Dunes, plages de sables, plages de galets	
Falaises maritimes, côtes rocheuses	
Vasières et bancs de sable	
Broussailles, maquis et garrigues, phryganes	
Forêts	
Terres agricoles	
Autres terres (incluant les zones urbanisées et industrielles, routes, décharges,	
usines)	
IRES MARINES	
Fonds durs	
Roches	
Vases	
Sables	
Graviers	
Cailloutis et galets	
Herbiers marins	
Grottes	
Autres fonds marins	

3.2. Types d'HABITATS présents sur le site et leur évaluation :

3.2.a. TYPES D'HABITATS MARINS VISÉS À LA LISTE DE RÉFÉRENCE DES TYPES D'HABITATS MARINS ET CÔTIERS POUR LA SÉLECTION DES SITES À INCLURE DANS LES INVENTAIRES NATIONAUX DES SITES NATURELS D'INTÉRÊT POUR LA CONSERVATION:

CODE	%COUVERT	REPRÉSENTA	ATIVITÉ			FICIE			T DE VATI		VUL	NÉR	ABII	LITÉ
		ABC	וסו	A	В	C		B	II C	I	A	В	Гс	1
		 			I	 		_[A			
	·			A	В	C	A	В	C		<u> </u>	В	C	1
	 	ABC	D	A	В	C	A	B	C		A	В	С	
		A B C		A	В	C		В	C		<u> </u>	В	С	
		A B C	D	Α	В	C	A	В	С		Α	В	С	
		A B C	D	A	В	С	A	В	С		Α	В	С	
		A B C		A	В	С	A	В	С		Α	В	С	
		A B C	D	Α	В	С	A	В	С		A	В	С	
		A B C	D	Α	В	С	A	B	С		A	В	С	
		A B C	D	Α	В	С	A	В	С		A	В	С	
		A B C		A	В	C	Ā	∥ _B	С		Α	В	С	
		ABC	1 1 1	A	В	С	A	∦ _B	С		A	В	С	
		ABC	1	A	В	C	A	╢ ᡖ	С		A	В	С	
		ABC		A	В	c		╢┲	С		Α	В	c	
 	 	ABC		A	В	C	A	∦ _B	С		Α	В	С	
		A B C	 	A	В	C	A	∦ -	c		Α	В	С	
		A B C		A	В	C	A	HB	c		A	В	С	
								╫╬			A	В	C	
				A	В	C	A	1						
		A B C		Α	В	C	Α	B	С		Α	В	С	
		A B C	<u> </u>	Α	В	C	A	В	С		Α	В	С	
		ABC	D	A	В	C	Α	В	C		Α	В	С	
		ABC	D	Α	В	С	Α	В	С	ı	Α	В	C	
		A B C	D	A	В	С	Α	В	С	Ī	Α	В	С	
		A B C	D	Α	В	С	Α	В	С	Í	Α	В	С	
	-	A B C	D	Α	В	С	A	В	С	Ì	Α	В	С	
		A B C	D	A	В	С	A	В	С	ſ	Α	В	С	
	 	ABC	D	A	В	c	A	В	С	j	A	В	С	
	 	A B C	Б	A	В		A	B	С	Ì	A	В	С	
	 	ABC	<u> </u>	A	В	c	A	В	c	ŀ	A	В	.	
		A B C	D	A	В	С	A	В	C	ŀ	A	В	С	
		A B C	D	A	В	C	A	В	c		A	В	c	
		A B C	<u>D</u>			L	A	В	c	- }		В	c	
		1. 11. 11		A	В	C		JLI	1 1	1	A			
		A B C	D	A	В	С	A	В	C	L	<u> </u>	В	С	
		A B C	D	Α	В	С	Α	В	С	L	Α	В	С	
					•	veuill	ez photo	copie	r la p	age s	i néc	essa	ire	

3.2.b. TYPES D'HABITATS CÔTIERS ET ZONES HUMIDES VISÉS À LA LISTE DE RÉFÉRENCE DES TYPES D'HABITATS MARINS ET CÔTIERS POUR LA SÉLECTION DES SITES À INCLURE DANS LES INVENTAIRES NATIONAUX DES SITES NATURELS D'INTÉRÊT POUR LA CONSERVATION:

veuillez photocopier la page si nécessaire

3.2.c. SUPERFICIES COUVERTES PAR D'AUTRES TYPES D'HABITATS:

		C	COL	E		 %COUVER7
	•					
	•					
	•					
	•					
	•					
	•					
	•					
	٠					
	•					
	•					

3.3. ESPÈCES

visées a la liste de référence d'espèces pour la sélection des sites à inclure dans les inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation

et

leur évaluation

3.3.a. ESPÈCES DE FAUNE MARINE incluses dans la liste de référence d'espèces:

																										pc	gu
	iţe		၁	ပ	ပ	ပ	ပ	ပ	၁	ပ	ပ	C	ပ	C	C	၁	ပ	၁	ပ	၁	ပ	Ç	ပ	ပ	ပ	ပ	
	lu s	-	В	В	В	æ	В	B	В	В	m	m	Д	В	æ	m	В	ш	м	æ	В	В	m	B	m	ш	l
	Rôle du site					!		ļ	↓	ļ		-	-	 	-	-	↓—	├	<u> </u>			├	ļ		├ ──		l
	Rô		⋖	⋖	∢	⋖	4	⋖	4	⋖	٧	<	¥	4	⋖	⋖	⋖	٧	٧	٧	⋖	4	≺_	<	⋖	⋖	رو ا
																											Veuillez photocopier la page si nécessaire
	шe		-	I	I		T	I	Ι	Τ		_				I	Τ	I	I	I		I	ī	T	1		ess
田	Endémisme	•	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	Z	z	z	Z	z	z	z	z	z	z	iéc
IIS	ıdéı		≻	>	>	7	>	≻	>	>	>	>	>	>	>	>-	>-	>-	>	>	>	>	>	>	≻	>	3.
EVALUATION DU SITE	凸	i			·		•	_								-		<u> </u>						1	<u>'</u>	·	ge
Θ																											ba
Š	ion		၁	ပ	ပ	ပ	C	ပ	ပ	ပ	ပ	O	ပ	C	ပ	C	ပ	C	ပ	၁	C	၁	ပ	С	ပ	ပ	la
Ĭ	Conservation		В	В	В	B	В	В	B	m	В	m	В	В	В	В	В	В	B	В	В	B	м	B	В	B	ier
ŊΥ	nse		₹	4	¥	4	4	⋖	₹	⋖	4	4	V	4	K	4	K	4	V	4	V	₹	4	V	4	4	do
Ę	ರೆ		_	_	~	_	14	_	_	_	7	_	_	_	,	14		1	~	_	~		-	1	_	~	20
X																											otio
田			_			_	10				6	6				<u>ام</u>	10	۱۵				_		۱۵	10		7 72
	on		Ω	Ω	Ω	Ω	Δ	Δ	Ω	Ω	Ω	Ω	Ω	Δ	Ω	Ω	Ω	Ω	Ω	Ω	Ω	Ω	Ω	Ω		Ω	ille
	lati		၁	၁	၁	၁	С	၁	၁	၁	၁	၁	၁	C	၁	C	၁	O	ပ	၁	ပ	ပ	၁	၁	၁	၁	,en
	Population		æ	В	В	В	В	В	В	В	В	В	В	В	В	M	В	В	В	В	В	В	В	В	В	В	_
	Д		V	₹	V	V	⋖	V	¥	₹	₹	V	4	V	4	₹	V	₹	₹	4	₹	K	4	∀	⋖	⋖	
			L			<u></u>						<u> </u>							<u> </u>		_						i
			_		,		_			_	т		T	_	_	_	1	T			-			_			ı
																		1			l	1					ĺ
		Etape	l									ļ	ļ	ļ							l						
		超																			İ	ŀ			ĺ		
				_	<u> </u>	_	 	_			ļ	<u> </u>	L		<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	_			<u> </u>	_		
	MIGRATRICE	ے.																									
	ATF	Hivem.	1				1					1				1		1		1	1			Ì			
Ž	GR	H																ļ									l
2	Σ	Н	-		_	_	\vdash		<u> </u>	-			-	 	-	-	┼	-		<u> </u>	<u> </u>		-	_	-	-	
POPULATION			İ		ļ				ļ							l							ļ				
5		Reprod.						ĺ														ĺ					
Ē		ge S																	İ			l					l
<u>P</u> (<u> </u>			<u> </u>										L											İ
		pr.				1																					ł
	ы	n re											İ														
	EN	Non repr.					l																				
	RESIDENTE												T														
	E	Reprod.																									l
		Rej																									l
			l		<u> </u>																						
			Γ				T		Г			T	T			Г	Т							<u> </u>			İ
			İ																								ĺ
																							l				
		_	1						ļ									İ									l
																		ł					ĺ				i
																							ľ				
																											l
					1											1	1					•					
V																											l
NOM			ŀ				İ																				l
Z							ļ					ļ											1				l
																		İ					Ī				ĺ
						ĺ																					1
							l																				
						1	1]]		1	Ì	Ì	Ì			'									
																											i
				L	L		L		L	L	L	L		L			L						L		L. I		
																											ı
Э				 		\vdash	 		-			_		\vdash		1	T	 	-				\vdash		H	\vdash	ĺ
CODE			<u> </u>		-	\vdash	 	 	\vdash	 	 	 	 	 	 	-	├	-				\vdash		<u> </u>	Н		ĺ
ರ					ļ	<u> </u>	ļ	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>		<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>								Ш		
			<u> </u>	<u> </u>		<u> </u>		<u></u>				<u> </u>															

EVALUATION DU SITE

POPULATION

NOM

CODE

3.3.b. ESPÈCES DE FLORE MARINE incluses dans la liste de référence des espèces :

site	C	ပ	၁	ပ	ပ	ပ	Ö	၁	O	ပ	ပ	ပ	ပ	ပ	၁	ပ	Ü	ပ	ပ	ပ	၁	၁	၁	၁	ပ]
Rôle du site	A B	A B	A B	A B	A B	A B	A B	A B	A B	A B	A B	A B	A B	A B	A B	A B	A B	A B	A B	A B	A B	A B	A B	A B	A B	
×		1 '		Ļ	1 ,	1	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u></u>			Ľ		1,	1,		<u> </u>			<u></u>	1		17	zire T
Endémisme	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	z	ecess.
Endér	<u>></u>	>	<u> ></u>	 >	<u> ></u>	<u> ></u>	 ≻	<u> ></u>	>	>	>	>	>	>	>-	>	>	>-	⊁	X	>	≻	≻	≻	Y	e si n
uo.	ပ	ပ	ပ	Ü	Ü	ပ	ပ	ပ	ပ	ပ	၁	ပ	ပ	ပ	ပ	၁	ပ	ပ	ပ	ပ	ပ	ပ	ပ	ပ	ပ	$_{1}^{bag}$
Conservation	В	В	B	m	m	B	B	В	В	В	m	В	В	B	m	B	В	m	В	В	В	m	m	m	В	rier l
Col	٧_	⋖	<	∢	Y	A	∢	K	∢	∢	Ą	<	٧	<	Ą	¥	¥	¥	¥	A	¥	<	<	٧	V	tocot
	Δ	Ω	Ω	Ω	Ω	Ω	Ω	Ω	△	Ω	Ω	Ω	Ω	Ω	А	Ω	Ω	Δ	Ω	Δ	Ω	Ω	Q	Ω	Ω	Veuillez photocopier la page si nécessaire
ation		ပ	_ ပ	<u>၂</u>	ပ	<u>၂</u>	ι Ο	_ ပ	<u>၂</u>	_ ပ	<u>၂</u>	ν U	Ü	<u>၂</u>	Ü	<u>၂</u>	ည	_ ၁	၂	<u>၂</u>	υ υ	<u>Г</u>	<u>-</u>	 ပ	<u> </u>	euille
Population	A B	A B	A B	A B	A B	A B	A B	A B	A B	A B	A B	A B	A B	A B	A B	A B	A B	A B	A B	A B	A B	A B	A B	A B	A B	12
			1			_		_	-	7			~	~		_	7		_				~			İ
	Γ											<u> </u>	·										_	<u> </u>		ı
	<u></u>		1	l	1	į					ł	ı		1					ı		ŧ	i .	I			
					<u></u>	·	!					·		L	<u></u>		<u> </u>	<u> </u>				<u></u>				!
					,																					
	-																									

3.3.c. ESPÈCES DE FAUNE CÔTIÈRE incluses dans la liste de référence d'espèces:

	Isolement	_	ABC	A B C	A B C	A B C	A B C	A B C	A B C	A B C	A B C	A B C	A B C	A B C	A B C	A B C	A B C	A B C	A B C	A B C	A B C	A B C	A B C	A B C	A B C	A B C	e.
OU SITE	Endémisme	•	Z A	Z	N Y	Z }	z >	z	Z >	Z >	Z	Y	Z A	N N	Z >	Z >	z >	z	z	Z	Z	z	z	Z >	Z	Z	e si nécessai
EVALUATION DU SITE	Conservation		A B C	A B C	A B C	A B C	A B C	A B C	A B C	A B C	A B C	A B C	A B C	A B C	A B C	A B C	A B C	A B C	A B C	A B C	A B C	A B C	A B C	A B C	A B C	A B C	Veuillez photocopier la page si nécessaire
I	Population		ABCD	A B C D	A B C D	A B C D	A B C D	A B C D	A B C D	A B C D	A B C D	A B C D	A B C D	A B C D	A B C D	A B C D	A B C D	A B C D	A B C D	A B C D	A B C D	A B C D	A B C D	A B C D	A B C D	A B C D	Veuillez p
		Etape										,															
ION	MIGRATRICE	Hivem.																									
POPULATION		o. Reprod.																									
	RESIDENTE	. Non repro.	\top																								
	E	Repr.										 															
			•																		:						
NOM																											
CODE																											

EVALUATION DU SITE

POPULATION

MOM

CODE

3.3.d. ESPÈCES DE FLORE CÔTIÈRE incluses dans la liste de référence d'espèces:

Population Conservation Endémisme Isolement	ABCD ABC YN ABC	ABCDABC YN ABC	ABCDABCYNABC	ABCDABCYN ABC	ABCDABCYN ABC	ABCDABCYN ABC	ABCDABCYN ABC	A B C D A B C Y N A B C	ABCDABC YN ABC	ABCDABCYN ABC	ABCDABC YN ABC	ABCDABC YN ABC	A B C D A B C Y N A B C	ABCDABCYN ABC	ABCDABC YN ABC	ABCDABCYN ABC	ABCDABC YN ABC	A B C D A B C Y N A B C	ABCDABCYN ABC	ABCDABCYN ABC	ABCDABCYN ABC	ABCD ABC YN ABC	ABCDABCYN ABC	ABCDABCYN ABC	ABCDABC YN ABC	Veuillez photocopier la page si nécessaire

3.4. Autres espèces importantes de flore et de faune:

	GROUPE R A P I	NOM SCIENTIFIQUE	POPULATION	MOTIF(S)
	GROUPE R A P I I I I I I I I I I I I I I I I I I I		POPULATION	A B C D A B C D
L ↓ M:	Mammifà	res, O = Oiseaux, , R = Reptiles, A = Amphibiens, P = Pois	sons I = Invertébrés V = V	A B C D A B C D

{ M = Mammifères, O = Oiseaux, , R = Reptiles, A = Amphibiens, P = Poissons, I = Invertébrés, V = Végétaux (Plantes)} veuillez photocopier la page si nécessaire

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1. QUALITÉ ET IMPORTANCE:	
4.2. STATUT DE CONSERVATION:	
-	
4.3. VULNÉRABILITÉ:	
4.4. DÉSIGNATION DU SITE (observations concernant le	s données quantitatives ci-dessous):
	1

4.5. RÉGIME DE I	PROPRIÉTÉ:	
ı		
4.6. DOCUMENTA	ATION:	·
•		
4.7. HISTORIQUE	:	
Date	Champ modifié	Description
1 1	į.	

5. PROTECTION DU SITE ET RELATIONS AVEC D'AUTRES SITES

5.1. TYPES DE	DÉSIGNATION aux nive	aux national et s	sous-national:		
CODE	%COUVERT	CODE	%COUVERT	CODE	%COUVERT
5.2. RELATION	N AVEC D'AUTRES SITI	ES PROTÉGÉS:			
designés aux niv	veaux national ou sous-nat	ional:			
TYPE CODE	<u> </u>	NOM DU SITE			HEVAUCHEMENT YPE %COUVERT
	eau international: ГҮРЕ	CODE DU S			HEVAUCHEMENT
Patrimoine mo	mdial:	7			
Réserve de bio					
Convention de					
Réserve Biogé	nétique:				
Diplôme euror	oéen:				
	Barcelone - ASP:				
1	Barcelone - ASPIM:				
	one de protection spéciale:				
	one spéciale de conservation	:			
	Berne : Site Emeraude				
			 		

6. IMPACTS ET ACTIVITÉS SUR LE SITE ET AUX ALENTOURS

6.1. IMPACTS / ACTIVITÉS ET PROPORTION DE LA SUPERFICIE DU SITE AFFECTÉE:

IMPACTS ET	

CODE I	NTENSITÉ	% DU SITE	INFLUENCE	CODE	INTENSITÉ	% DU SITE	INFLUENCE
	A B C		+ 0 -		ABC		+ 0 -
	ABC		+ 0 -		A B C		+ 0 -
	A B C		+ 0 -		ABC		+ 0 -
	ABC		+ 0 -		A B C		+ 0 -
	A B C		+ 0 -		A B C		+ 0 -
	A B C		+ 0 -		A B C		+ 0 -

IMPACTS ET ACTIVITÉS AUX ALENTOURS:

CODE	INTENSITÉ	INFLUENCE	CODE	INTENSITÉ	INFLUENCE
	ABC	+ 0 -		ABC	+ 0 -
	ABC	+ 0 -		A B C	+ 0 -
	A B C	+ 0 -		A B C	+ 0 -
	A B C	+ 0 -		A B C	+ 0 -
	A B C	+ 0 -		A B C	+ 0 -
	A B C	+ 0 -		ABC	+ 0 -

6.2. GESTION DU SITE:

RGANISME(S MPLIQUÉS :	S) RESPONSABLE	E(S) DE LA GEST	ION DU SITE ET A	AUTRES INST	ITUTIONS	
ESTION DU S	ITE ET PLANS:					

7. CARTE DU SITE

Carte phy	ysique		-	
o. NATION	AL DE LA CARTE	ÉCHELLE	PROJ	ECTION
			_	
S LIMITES	S DU SITE EXISTENT-ELL. LES RÉFÉRENCES)	ES SOUS FORME DE DON	NÉES NUMÉRISÉES ?	
DIQUERI	LES REFERENCES)			
				-
Carte des. s informatio	sites désignés décrits au po ons doivent être indiquées sur	int 5: une carte présentant les cara	actéristiques visées ci-dessus	.
			•	
Photogra	aphie(s) aérienne(s) jointe(s	OUI NON		
MÉRO	LOCALISATION	SUJET	DROIT D'AUTEUR	DATE
	8	. DIAPOSITIVES		
MÉRO	LOCALISATION	SUJET	DROIT D'AUTEUR	DATE

NOTES EXPLICATIVES

TABLE DES MATIÈRES

1.	IDENTIFICATION DU SITE	21
1.1.	Code du site	21
1.2.	Date d'identification du site	21
1.3.	Date de compilation du formulaire	22
1.4.	Mise à jour	22
1.5.	Responsable	22
1.6.	Appellation du site	22
2.	LOCALISATION DU SITE	
2.1.	Localisation du centre du site	22
2.2.	Superficie du site	
2.3.	Longueur du site (si 2.2. = 0)	23
2.4.	Altitude/Profondeur (en m)	
2.5	Code et nom de la région administrative et pourcentage de la superficie du site dans	
	chaque région (pour les pays pour lesquels un système de codage NUTS a été développé)	23
3.	INFORMATIONS ECOLOGIQUES	
	-	
3.1.	Caractère général du site	
3.2.	Types d'habitats présents sur le site et leur évaluation	25
3.3.	Espèces visées à la liste d'espèces pour la sélection des sites à inclure dans les	
-	inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation et leur évaluation	
3.4.	Autres espèces (à fournir si pertinent)	31
4.	DESCRIPTION DU SITE	33
4.1.	Qualité et importance	33
4.2.	Degré de conservation	
4.3.	Vulnérabilité	
4.4.	Désignation du site	
4.5.	Régime de propriété	
4.6.	Documentation	
4.7.	Historique	
5.	PROTECTION DU SITE ET RELATIONS AVEC D'AUTRES SITES	
5.1.	Type de protection aux niveaux national et sous-national (appendice D)	25
5.2.	Sites protégés en relation avec le site concerné (sites avoisinants et sites appartenant à	55
····	différents types de désignation)	36
6.	INFORMATIONS SUR LES IMPACTS ET LES ACTIVITES HUMAINES MENEES	
	SUR LE SITE ET AUX ALENTOURS	37 🗨
6.1.	Impacts / activités et proportion de la superficie du site affectée (Appendice E)	37
6.2.	Gestion du site	
7.	CARTE DU SITE	
, .	OAKTE DO OTTENHALIMANIANIANIANIANIANIANIANIANIANIANIANIANIA	50
8.	DIAPOSITIVES ET AUTRE MATERIEL PHOTOGRAPHIQUE	38
APPENDIC	ES	39
ADDENIDIO	E A: Págione administrativos	40
	E A: Régions administratives E B: Projet de liste de référence des types d'habitats pour la sélection des sites à inclure	40
TENDIC!		41
ADDEVIDIO	dans les inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation	41
	E C: Projet de liste de référence d'espèces pour la sélection des sites à inclure dans les inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation	15
APPENDIC!	E D: Catégories des statuts de protection dans chaque pays au niveau national et infra-	43
	national	40
APPENDIC	E E: Impacts et activités qui influencent le statut de conservation du site	50
	<u> </u>	

FORMULAIRE STANDARD DES DONNEES POUR LES INVENTAIRES NATIONAUX DE SITES NATURELS D'INTERET POUR LA CONSERVATION

Les sections suivantes fournissent des informations pour chaque attribut du site que doit être inséré. Les numéros des paragraphes correspondent aux numéros de section dans le Formulaire Standard des Données.

1. <u>IDENTIFICATION DU SITE</u>

1.1. Code du site

Dans une base de données relationnelle, chaque site est représenté par un code unique qui constitue l'élément clé de la base de données. Le code en 9 caractères comprend deux composants.

1) Les deux premiers caractères représentent le code du pays (ISO)

AL	Albanie	LB	Liban
DZ	Algérie	LY	Libye
BA	Bosnie-Herzégovine	MT	Malte
HR	Croatie	MC	Monaco
CY	Chypre	MA	Maroc
EG	Egypte	SI	Slovénie
FR	France	ES	Espagne
GR	Grèce	SY	Syrie
IL	Israël	TN	Tunisie
IT	Italie	TR	Turquie

2) Les 7 cases restantes servent à la création d'un code unique pour chaque site qui peut être attribué librement suivant un système logique et cohérent défini par l'autorité compétente nationale.

Il est à noter qu'une relation entre le site à décrire et ceux identifiés dans le cadre d'autres initiatives telles que les inventaires CORINE Biotopes, les réseaux de sites NATURA 2000 et EMERAUDE, ..., peut exister. Cette information doit être fournie dans la partie 5, qui traite des relations avec des sites appartenant à différents types de désignation.

1.2. Date d'identification du site

Indiquez la date de désignation (inventaires, plans physiques, etc.) du site comme site d'intérêt pour la conservation en Méditerranée. Le champ de données se présente sous la forme de l'année (quatre chiffres), suivie du mois sous forme numérique (deux chiffres).

Exemple: -199805: identification initiale du site en mai 1998

Si un site a été identifié et que, par la suite, les données ont été mises à jour, ce champ contient la date de l'identification initiale. Les mises à jour intermédiaires sont stockées dans le champ "Historique", accompagnées de la nature de la modification (voir 4.7).

1.3. Date de compilation du formulaire

Indiquez la date que vous souhaitez voir considérée comme la "date de compilation" des informations enregistrées, selon le même format que pour la rubrique "Date d'identification du site".

1.4. Mise à jour

Indiquez la date à laquelle les informations introduites pour le site en question ont été modifiées en dernier lieu, selon le même format que pour la rubrique "Date d'identification du site". S'il s'agit d'enregistrer un nouveau site, laissez libres les six espaces prévus pour le champ "Mise à jour". Si les données ont été mises à jour plusieurs fois, ce champ contient la date de la dernière modification. Les mises à jour intermédiaires sont stockées dans le champ "Historique", accompagnées de la nature de la modification (voir 4.7).

1.5. Responsable

Indiquez ici le nom, l'appartenance et l'adresse de la personne ou de l'organisme dont émanent les informations figurant dans l'enregistrement. Si des parties importantes des informations ont été communiquées par plusieurs personnes ou organismes, indiquez chacun(e) d'entre eux (elles), avec leur nom, leur appartenance et leur adresse respectifs.

1.6. Appellation du site

Les appellations des sites sont saisies dans la langue locale, ce qui permet d'éviter des traductions complexes et d'intégrer directement les données existant au niveau national ou local. Si les caractères sont différents (comme pour le grec), on aura recours à une translittération.

2. LOCALISATION DU SITE

2.1. Coordonnées du centre du site

Les coordonnées géographiques (longitude et latitude) du <u>centre du site</u> doivent être introduites en degrés, minutes et secondes d'arc. Par convention, on attribue aux degrés, minutes et secondes de longitude Ouest du méridien de <u>Greenwich</u> un "W", et aux degrés de longitude Est un "E". Cela permet d'éviter les problèmes de coordonnées si les données sont ultérieurement transférées dans un système d'information géographique (SIG).

Pour les sites composés de plusieurs zones distinctes, on indiquera les coordonnées de la sous-zone la plus importante.

Presque tous les pays utilisent des échelles, des types de projection et des paramètres différents pour la production de cartes topographiques. Etant donné qu'ils constituent la principale source d'identification des coordonnées, ces systèmes alternatifs (projection UTM, projection conique conforme de Lambert ou projection azimutale, projection de Gauss-Kruger, etc.) peuvent être utilisés pour l'enregistrement de la localisation des sites à condition que le type de projection et les paramètres soient indiqués au chapitre 7 (carte). Ces références de coordonnées peuvent être converties dans un SIG en degrés de longitude et de latitude.

Bien que les coordonnées du centre des sites manquent dans presque tous les documents originaux, nous vous prions de remplir ce champ avec précision. Il constitue en effet la clé des procédures de cartographie et de recouvrement avec d'autres données thématiques (par ex. occupation du sol, type de sol, utilisation des terres, qualité de l'air...).

Pour transmettre éventuellement des données vers une banque de données centrales au moyen d'un système de coordonnées autre que ceux prévus, il convient de s'adresser au service compétent. Une fois que les coordonnées sont introduites avec précision, les informations concernant les autres champs de données peuvent être introduites automatiquement, sans recourir à de longues procédures.

Si les limites des sites sont transférées sous forme numérisée, ce champ peut être calculé automatiquement comme étant le point central des polygones.

2.2. Superficie du site

La superficie est introduite en hectares. Il est possible d'indiquer la valeur -99 pour les sites dont la superficie est encore inconnue. Si le site est une grotte ou une falaise, la valeur introduite peut être 0. Dans ce cas, le champ 2.3 devrait être rempli.

Lorsque la superficie du site a évolué dans le temps, il convient d'indiquer la superficie totale la plus récente. Ces changements doivent être indiqués au niveau du point 4.7 "Historique".

2.3. Longueur du site (si 2.2. = 0)

Ce champ est seulement obligatoire lorsque les mesures de la superficie ne sont pas pertinentes (p. ex. les grottes, les falaises). La longueur doit être indiquée en kilomètres, avec une précision de 3 décimales (m).

Si la longueur du site a changé dans le temps, il convient d'indiquer la longueur la plus récente. Ces changements doivent être indiqués au niveau du point 4.7 "Historique".

2.4. Altitude/Profondeur (en m)

Indiquez l'altitude et/ou la profondeur du site par rapport au niveau de la mer dans trois souschamps représentant les altitudes minimale, maximale et moyenne relevées à l'intérieur du site. La profondeur est indiquée avec une valeur négative. La valeur moyenne est la moyenne pondérée des classes d'altitude/profondeur relevées sur le site.

Pour calculer l'altitude automatiquement à l'aide d'un modèle altimétrique numérique (DEM - digital elevation model) dans un SIG, il est extrêmement important de veiller à enregistrer précisément les coordonnées et les limites du site.

2.5 Code et nom de la région administrative et pourcentage de la superficie du site dans chaque région (pour les pays pour lesquels un système de codage NUTS a été développé)

Dans ce champ, on fait référence aux régions administratives dans lesquelles le site se situe.

Eurostat a mis au point un système de codage hiérarchique standard pour les régions de la Communauté européenne pour la référence des données statistiques (NUTS). Le système est

en train d'être développé dans les autres pays européens. Pour une description détaillée de ce système, voir la publication pertinente d'Eurostat. Ce champ est proposé pour permettre aux pays déjà couverts par le système NUTS, ou ceux qui le développeront dans le futur, d'introduire ce type d'information.

Pour chaque site, on introduit le code NUTS (Appendice A) accompagné du pourcentage couvert par le site dans chaque région. Lorsqu'un site s'étend sur différentes régions, il convient de saisir dans la base de données autant de codes qu'il y a de régions concernées au niveau le plus détaillé (5 caractères). Le nom de la région est exigé à des fins de vérification.

Dans les cas où l'information sur le contour du site existe sous forme numérique, le pourcentage de la superficie du site dans chaque région peut être calculé par ordinateur.

Comme le système NUTS ne couvre pas le milieu marin, il y a lieu d'indiquer dans un champ distinct la composante marine qui n'est pas couverte par le système NUTS sous forme de pourcentage de la superficie se référant à cette composante.

3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

3.1. Caractère général du site

Ce champ doit fournir une "image" d'ensemble du site. Résumer les caractéristiques du site en commençant par une indication de la division en classes d'habitats générales en utilisant le "jugement du meilleur expert" pour estimer leur pourcentage couvert (ces classes d'habitats sont pré-formulées dans les champs correspondants).

Les principales caractéristiques géologiques, géomorphologiques et topologiques notables doivent être indiquées ici. Si l'information est pertinente, indiquer les types de végétation dominants. Si des informations plus détaillées sur les classes d'habitats sont importantes pour la conservation du site (par exemple dehesas ou vignobles), ces informations doivent être fournies dans la section du texte libre appelée caractéristiques du site ou directement dans le champ détaillé d'habitats comme indiqué dans la section 3.2.c.

Les informations relatives aux surfaces boisées de type linéaire ou en mosaïque (haies, bocage, alignement d'arbres) doivent être aussi fournies dans ce texte général.

3.2. Types d'habitats présents sur le site et leurs évaluation .

3.2.a et b: TYPES D'HABITATS VISÉS À LA LISTE DE RÉFÉRENCE DES TYPES D'HABITATS MARINS ET CÔTIERS POUR LA SÉLECTION DES SITES À INCLURE DANS LES INVENTAIRES NATIONAUX DE SITES NATURELS D'INTÉRÊT POUR LA CONSERVATION:

i) Codes et % couvert par les habitats sur le site en question

Indiquez ici le code des types d'habitats visés à la liste de référence des types d'habitats marins et côtiers pour la sélection des sites à inclure dans les inventaires nationaux des sites naturels d'intérêt pour la conservation.

Exemple: III.5.1/005: 5% du site est couvert par le type d'habitat III.5.1 (Herbier à *Posidonia oceanica*)

ii) Critères d'évaluation pour un type d'habitat naturel donné

Représentativité (comme indiqué dans le paragraphe III.4.a du document UNEP(OCA)/MED IG.11/10, Annexe IV, Appendice IV, p. 3: Degré de représentativité du type d'habitat naturel sur le site)

La représentativité devrait être liée à la définition détaillée des types d'habitats de la liste des types d'habitats naturels marins et côtiers de la Méditerranée d'intérêt pour la conservation. Le degré de représentativité donne une mesure de la spécificité de chaque type d'habitat concerné. Le cas échéant, cette appréciation devrait également prendre en compte la représentativité du type d'habitat concerné sur le site en question, soit pour un groupe de types d'habitats soit pour une combinaison particulière de différents types d'habitats.

Si les données de terrain, à savoir les données quantitatives, pour la comparaison n'existent pas ou si la mesure du critère n'est pas possible, le "meilleur jugement des experts" peut être utilisé.

Le système de classement suivant devrait être employé:

A: représentativité excellente

B: représentativité bonne

C: représentativité significative

De plus, dans une quatrième classe tous les cas devraient être indiqués où le type d'habitat concerné est présent sur le site en question d'une façon **non-significative**.

D: présence non-significative

Dans les cas où la représentativité du site pour le type d'habitat concerné est classée "D", aucune indication n'est requise pour les autres critères d'évaluation concernant ce type d'habitat sur le site en question. Dans ces cas <u>aucune</u> case des critères "Superficie relative" et "Statut de Conservation" n'est à cocher.

Superficie relative

(comme indiqué dans le paragraphe III.4.b du document UNEP(OCA)/MED IG.11/10, Annexe IV, Appendice IV, p. 3: Superficie du site couverte par le type d'habitat naturel par rapport à la superficie totale couverte par ce type d'habitat naturel sur le territoire national)

En théorie, pour évaluer ce critère, il faut mesurer la surface couverte par le type d'habitat concerné dans le site en question, et sa superficie totale sur le territoire national. Bien que cela soit évident, il peut également être extrêmement difficile de faire ces mesures, notamment celui de la superficie de référence nationale.

Ce critère devrait être exprimé par un pourcentage "p". Indépendamment du fait que les deux mesures existent ou sont susceptibles d'être obtenues (et le pourcentage peut donc être calculé) ou s'il ne peut être que le résultat d'une estimation selon le meilleur jugement (ce qui se produit probablement pour la plupart des cas), une évaluation de "p" en classes d'intervalles devraient être utilisée suivant un modèle progressif:

A: $100 \ge p > 15\%$

B: $15 \ge p > 2\%$

C: $2 \ge p > 0\%$

Statut de conservation:

Le paragraphe III.4.c du document UNEP(OCA)/MED IG.11/10, Annexe IV, Appendice IV, p. 3 définit le degré de conservation de la structure et des fonctions du type d'habitat naturel concerné et les possibilités de restauration.

Etant donné la difficulté qu'il y a à évaluer ces caractéristiques dans le milieu marin dans l'état actuel des connaissances, la réunion d'experts tenue à Rome (23-24 mars 2000) a décidé

d'évaluer le statut de conservation seulement en fonction des catégories de typologie structurelle ci-après :

A: l'habitat est continu et le peuplement compact

B: l'habitat est discontinu et le peuplement en mosaïque

C: l'habitat est très discontinu et le peuplement est parsemé et résiduel

Vulnérabilité:

Outre les données susmentionnées concernant les critères adoptés, la vulnérabilité de chaque type d'habitat doit être indiquée dans un champ distinct selon le barème suivant :

A : vulnérabilité élevée (indices faibles)

B: vulnérabilité moyenne (indices moyens)

C: vulnérabilité faible (indices élevés)

La vulnérabilité est définie comme l'incapacité de l'habitat se trouvant à l'intérieur du site de maintenir sa structure et ses fonctions quand il est soumis à des influences défavorables aussi bien potentielles qu'existantes. Son évaluation est fondée sur la corrélation entre les espèces de l'habitat. Cette corrélation peut être mesurée au moyen de divers indices (indice de corrélation, indice de similitude, ...). A cette fin, il est nécessaire de prélever des échantillons selon une méthode statistiquement correcte.

3.2.c: SUPERFICIES COUVERTES PAR D'AUTRES TYPES D'HABITATS

Un site peut être une mosaïque d'habitats inclus dans la liste de référence et d'autres types d'habitats. Dans ce champ tout autre type d'habitat tel quel listé dans la classification des types d'habitats méditerranéens ou dans la classification Palaearctique pour les habitats côtiers est indiqué avec le % couvert dans le site.

Exemple: IV.1.1/50: 50% du site est couvert par la biocénose des vases terrigènes côtières.

La couverture totale des types d'habitats enregistrés sous 3.2 devrait être 100% et correspondre à la superficie totale du site.

Les données relatives aux critères indiqués dans les sections précédentes <u>ne sont pas</u> à fournir pour ces autres types d'habitats. Des détails ultérieurs sur les motivations pour lister certains habitats peuvent être fournis dans la section 3.1 (champ « texte » pour décrire les caractéristiques du site).

3.3. Espèces visées à la liste d'espèces pour la sélection des sites à inclure dans les inventaires de sites naturels d'intérêt pour la conservation

i) Codes, noms et données de population des espèces

Indiquez les noms scientifiques de toutes les espèces de faune et de flore visées à la liste de référence d'espèces (Appendice C) qui sont présentes sur le site, en indiquant leur population sur ce même site (voir ci-dessous). Chaque espèce concernée doit également être indiquée par un code séquentiel de 4 caractères correspondant à l'annexe C.

Pour les espèces faunistiques, une distinction est à faire entre espèces résidentes, qui sont présentes sur le site toute l'année, et espèces migratrices. Dans le cas d'espèces résidentes, il est demandé d'indiquer si elles se reproduisent <u>sur le site</u>. Dans le cas d'espèces migratrices, il est possible que le site soit important pour différents aspects du cycle de vie des espèces. Ces aspects sont classées comme suit:

Reproduction: l'espèce utilise le site pour se reproduire et élever les jeunes

Pas de reproduction: l'espèce, tout en étant présente sur le site toute l'année, ne s'y

reproduit pas

Etape: l'espèce utilise le site lors de la migration ou pour la mue hors

des aires de nidification

Hivernage: l'espèce utilise le site pendant l'hiver

Lorsqu'une population non résidente est présente sur un site pendant plus d'une saison, il convient de l'indiquer dans les champs appropriés.

En ce qui concerne les effectifs, il importe de toujours indiquer les données de population exactes, dans la mesure où elles sont connues. Lorsque cela n'est pas le cas, on indiquera une fourchette (1-5, 6-10, 11-50, 51-100, 101-250, 251-500, 501-1000, 1001-10 000, > 10 000). Lorsqu'il est impossible de donner une fourchette mais que l'on dispose d'informations sur l'effectif minimal ou maximal de la population, on indiquera > (moins de) ou > (plus de). Indiquer au moyen d'un suffixe si la population est calculée en couples (p) ou en individus (i). Pour certaines espèces ayant des comportements reproducteurs spécifiques, il est possible de comptabiliser séparément les mâles et les femelles en indiquant respectivement les suffixes (m) ou (f). Il se peut que pour certaines espèces aucune information numérique ne soit disponible. Dans ce cas, la taille/densité de la population doit être exprimée en indiquant si l'espèce est commune (C), rare (R) ou très rare (V = very rare). En l'absence de toute donnée sur la population, on se contentera d'indiquer que la population est présente (P) sur le site.

Pour les invertébrés et les plantes, dans les rares cas où l'abondance de l'espèce sur le site est connue, donnez une estimation de la population ou une fourchette, conformément aux instructions ci-dessus. Sinon, indiquez si l'espèce est commune (C), rare (R) ou très rare (V). En l'absence de toute donnée sur la population, on se contentera d'indiquer que la population est présente (P) sur le site.

Si, en dépit de l'absence de toute donnée sur la population, un site est connu pour revêtir une importance méditerranéenne pour une espèce, décrivez les caractéristiques de la population

dans le champ 4.2 "Qualité" destiné à la description du site, en précisant la nature de la population (dense, dispersée, isolée, etc.).

Les groupes d'espèces suivants sont enregistrés séparément: faune marine (3.2.a), flore marine (3.2.b), faune côtière (3.2.c) et flore côtière (3.2.d)

ii) Critères d'évaluation du site pour une espèce donnée

Les critères pour l'évaluation de l'importance d'un site pour une espèce donnée tels que spécifiés dans le document UNEP(OCA)/MED IG.11/10, Annexe IV, Appendice IV, pp.3-4 ne sont pas les mêmes pour les sites côtiers et pour les sites marins, ou pour les parties côtières et marines d'un même site. Dans le formulaire standard des données, en vue de limiter les possibilités de confusion, les espèces marines et côtières sont enregistrées séparément :

• Population (marin et côtier)

(comme présenté dans le paragraphe III.5.a et III.6.a du document UNEP(OCA)/MED IG.11/10, Annexe IV, Appendice IV p. 4: Taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport aux populations présentes sur le territoire national)

Ce critère exige également d'évaluer la taille ou la densité relative de la population sur le site en la comparant à celle de la population nationale.

Cet aspect est en général assez difficile à mesurer. La mesure optimale serait un pourcentage, résultant du rapport: population sur le site / population sur le territoire national. Comme proposé pour le première critère pour les habitat une estimation de ce pourcentage en classes d'intervalles devrait être utilisée suivant un modèle progressif:

A: $100 \ge p > 15\%$

B: $15 \ge p > 2\%$

C: $2 \ge p > 0\%$

De plus, tous les cas où la population de l'espèce concernée sur le site en question est non-significative devraient être indiqués dans une quatrième classe :.

D: population non-significative

Dans les cas où l'importance du site pour l'espèce concernée est classée "D: population nonsignificative", aucune indication n'est requise pour les autres critères d'évaluation concernant cette espèce sur le site en question. Dans ces cas aucune case des critères "Conservation", "Isolement", "Endémisme" et "Rôle du site" n'est à marquer.

• Conservation (marin et côtier)

(comme présenté dans les paragraphes III.5.b et III.6.b du document UNEP(OCA)/MED IG.11/10, Annexe IV, Appendice IV, pp.3-4 : Degré de conservation des éléments de l'habitat importants pour l'espèce concernée et possibilité de restauration)

Ce critère comprend deux sous-critères:

- i) degré de conservation des caractéristiques de l'habitat importantes pour l'espèce
- ii) possibilités de restauration

i) Degré de conservation des caractéristiques de l'habitat importantes pour l'espèce

Ce sous-critère demande une évaluation globale des caractéristiques de l'habitat concernant les besoins biologiques d'une espèce donnée. Les caractéristiques relatives à la dynamique de la population sont parmi les plus appropriées pour les espèces animales et végétales. La structure de l'habitat et certains facteurs abiotiques et biotiques devraient être évalués.

Le 'meilleur jugement des experts' devrait être utilisé pour classer ce critère:

- I) éléments en état excellent
- II) éléments bien conservés
- III) éléments en état moyen ou partiellement dégradés

Dans les cas où le sous-classement "I) éléments en état excellent" ou "II) éléments bien conservés" est donné, ce critère devrait dans sa totalité être classé "A: conservation excellente" ou "B: conservation bonne" respectivement, indépendamment de la notation de l'autre sous-critère.

ii) Possibilité de restauration

Pour ce sous-critère qui ne nécessite pas une prise en compte que dans le cas où les éléments sont dans un état moyen ou partiellement dégradés, une approche analogue à celle pour le troisème sous-critère pour l'évaluation des habitats devrait être employée, en ajoutant une évaluation de la viabilité de la population visée. Le système de classement devrait être le suivant:

- I) restauration facile
- II) restauration possible avec un effort moyen
- III) restauration difficile ou impossible

Synthèse s'applique au classement des deux souscritères

A: conservation excellente

éléments en état excellent, indépendamment

de la notation de la possibilité de restauration

B: conservation bonne

éléments bien conservés, indépendamment de la notation de la possibilité de restauration

⇒ éléments en état moyen ou partiellement

dégradés et restauration facile

C: conservation moyenne ou réduite

les autres combinaisons.

• Endémisme

(comme présenté dans le paragraphe III.6.c du document UNEP(OCA)/MED IG.11/10, Annexe IV, Appendice IV, p. 4: le caractère endémique local, national et régional de l'espèce)

Y : espèce endémique N : espèce non endémique Le caractère endémique (local, regional, national) peut être donné dans le champ 4.1 (Qualité et importance).

• Rôle du site (marin)

(comme présenté dans le paragraphe III.6.d du document UNEP(OCA)/MEDIG.11/10, Annexe IV, Appendice IV, p. 4: le rôle de ce site dans la totalité ou dans une partie du cycle biologique et de l'alimentation de l'espèce donnée)

Le 'meilleur jugement des experts' devrait être utilisé pour classer ce critère:

A: rôle très important

B: rôle modérément important

C: rôle peu important

• <u>Isolement (côtier)</u>

(comme présenté dans le paragraphe III.5.c du document UNEP(OCA)/MED IG.11/10, Annexe IV, p. 3 : Degré d'isolement de la population présente sur le site par rapport à l'aire de répartition naturelle de l'espèce)

Ce critère peut être interprété comme une mesure approximative de la contribution d'une population donnée à la diversité génétique de l'espèce, d'une part, et de la fragilité de cette population spécifique, d'autre part. Utilisant une approche simpliste on peut dire que plus une population est isolée, plus elle est fragile; plus elle se trouve en marge de son aire de répartition naturelle, plus est grande sa contribution à la diversité génétique de l'espèce. Par conséquent, le terme "isolement" devrait être entendu dans un sens large, à savoir s'appliquer également aux endémismes strictes, aux sous-espèces/variétés/races ainsi qu'aux sous-populations d'une métapopulation. Dans ce contexte, le classement suivant devrait être utilisé:

A: population (presque) isolée

B: population non-isolée, en marge de son aire de répartition

C: population non-isolée dans sa pleine aire de répartition

3.4. Autres espèces (à fournir si pertinent)

Toutes les autres espèces <u>importantes</u> de la flore et de la faune peuvent être entrées lorsqu'elles sont pertinentes pour la conservation et la gestion du site, selon la procédure suivante:

- Cochez la case pour le groupe d'espèces appropriées
- Fournissez le nom scientifique de l'espèce
- Fournissez les données (quantitatives, semi-quantitatives ou qualitatives) relatives aux effectifs des populations comme indiqué dans la section 3.2.i.
- Indiquez la raison pour laquelle chaque espèce est enregistrée en utilisant les catégories suivantes:
 - A. Liste du Livre Rouge National
 - B. Espèces endémiques
 - C. Conventions internationales (Berne, Bonn, Biodiversité, ...)
 - D. Autres raisons

UNEP/BUR/55/3 page 32

De plus amples détails sur les motifs qui ont conduit à inclure les espèces individuelles dans la liste, particulièrement concernant D peuvent être données dans la section 4.1 qui représente la partie de champ libre pour la description de la qualité et de l'importance du site.

Les codes de l'appendice C ne sont <u>pas</u> utilisés ici, ainsi que l'évaluation des espèces.

4. **DESCRIPTION DU SITE**

Cette section est principalement consacrée à la description sous forme d'un texte libre des caractéristiques essentielles du site qui a deux objectifs:

- permettre l'enregistrement d'informations essentielles qui ne sont pas exprimées de manière adéquate dans la liste des codes;
- fournir une description concise et structurelle du site à la lecture de la fiche

4.1. Qualité et importance

Donner ici un aperçu de la qualité et de l'importance du site, compte tenu des objectifs de conservation du Protocole de Barcelone.

Les zones humides d'importance internationale abritant régulièrement >20 000 oiseaux d'eau doivent être indiquées ici.

Si des espèces sont listées dans la section 3.4 avec la justification D, indiquer le(s) motifs(s) de leur inclusion.

4.2. Degré de conservation

Des spécifications détaillées sur le degré de conservation du site peuvent être données en relation avec le critère "Degré de conservation" utilisé pour les habitats indiqué dans la section 3.2.a/b.

4.3. Vulnérabilité

Indiquer la nature et l'importance des pressions d'origine anthropique ou autre qui pèsent sur le site, ainsi que le degré de fragilité des habitats et des écosystèmes qui s'y trouvent. Ce champ doit inclure une description des éléments importants non couverts de façon adéquate par les données codées de la section 6.1.

4.4. Désignation du site

Introduire ici sous forme de texte tout aspect de la désignation du site qui n'a pas été couvert de manière adéquate par les codes utilisés dans les champs prévus pour les codes de désignation des sites (voir section 5).

4.5. Régime de propriété

Fournir une description générale du régime de propriété du site ("privé", "public", "ONG travaillant pour la conservation de la nature", etc.). Indiquer si possible une estimation de la proportion de la surface du site entrant dans chaque classe de régime de propriété.

4.6. Documentation

Pour chaque site, il sera fait référence aux publications et/ou données scientifiques utiles. Ces renseignements doivent être introduits conformément à la convention standard en matière de références scientifiques. Si cela est jugé utile, on indiquera également les documents et communications non publiés en rapport avec les informations figurant dans le formulaire.

4.7. Historique

Ce champ sera utilisé par le service compétent pour tenir un journal des étapes de développement du dossier concernant le site. Parmi les informations à enregistrer, on citera:

- notification initiale
- corrections d'erreurs
- changements résultants de changements physiques réels sur le site

Dans chaque case, le champ "Historique" contient trois sous-champs:

- la date du changement
- le nom du champ changé
- une description qui souligne les changements faits

5. PROTECTION DU SITE ET RELATIONS AVEC D'AUTRES SITES

En liaison avec les relations enregistrées indiquées dans les parties 5.1 et 5.2 ci-dessous, il est nécessaire d'établir une carte indiquant clairement les frontières de ces sites en interaction (voir la section 7 des notes explicatives pour plus de précisions).

5.1. Type de protection aux niveaux national et sous-national (appendice D)

Pour chaque pays méditerranéen, l'appendice D contient la liste des types appropriés possibles de désignation de la conservation de la nature qui bénéficient d'une protection statutaire avec leur définition, du niveau local au niveau national. L'appendice D est spécifique à chaque pays, et devrait être établie par les pays eux-mêmes. Chaque type de désignation devrait être identifié par un code en 4 caractères, à définir comme suit:

- les deux premiers caractères représentent le code du pays ISO (voir 1.1, page 21);
- les deux cases restantes sont des chiffres et identifient le type de désignation.

Les types de protection devraient être classés dans une des catégories suivantes:

- A. Types de désignation utilisés pour la protection de la faune, de la flore et des paysages (la dernière dans la mesure où elle est pertinente pour la protection de la faune, de la flore et des habitats)
- B. Statuts selon une législation ou un acte sectoriel (notamment dans les domaines forestier et de la pêche) donnant une protection pertinente pour la faune, la flore et la conservation
- C. Statut privé donnant une protection durable pour la faune, la flore et les habitats

Un exemple est donné en appendice D concernant la Grèce, pour laquelle cet exercice a été déjà réalisé dans le cadre de l'établissement du réseau Natura 2000.

A l'intérieur de chaque catégorie, les types de protection devraient être énumérés par niveau de protection en partant des statuts les plus élevés. Lorsque le site n'a pas de statut de protection il est important d'indiquer cette situation en utilisant le code national correspondant à "Aucun statut de protection".

Pour chaque site les codes des types de désignation appropriés doivent être entrés avec le % couvert dans le site pour chaque type de désignation. L'information stockée dans ce champ est au niveau de différents types de désignation. Si plusieurs réserves naturelles du même type se trouvent sur le site enregistré, il convient d'indiquer le pourcentage de la surface totale du site couvert par des réserves.

La relation entre les différentes zones désignées et le site est consignée séparément (voir 5.2).

5.2. Sites protégés en relation avec le site concerné (sites avoisinants et sites appartenant à différents types de désignation)

Cette partie du formulaire permet d'indiquer les sites appartenant à différents types de désignation qui se chevauchent ou sont voisins. L'interaction entre les différents types est également indiquée par un système de références croisées.

Toutes les relations possibles sont codées:

- les sites coı̈ncident (utiliser le code =);
- le site décrit par le formulaire inclut complètement un autre site (utiliser le code +);
- l'autre site inclut complètement le site décrit par le formulaire (utiliser le code);
- ils se chevauchent partiellement (utiliser le code *).

En outre, ces codes sont suivis du pourcentage du site décrit qui chevauche l'autre site.

• les sites voisins sont indiqués par "/".

En outre, le formulaire permet d'indiquer les types de désignation au niveau international (Convention de Ramsar, réseau de réserves biogénétiques, diplôme européen, Protocole de Barcelone, réserves de biosphère de l'UNESCO, Convention sur le patrimoine mondial de l'UNESCO, etc.), et comprend des champs de texte dans lesquels il est possible d'indiquer les désignations nationales, accompagnées du type de relation et du pourcentage de chevauchement. Le cas échéant, le code officiel du site connexe peut être indiqué dans un champ distinct.

6. <u>INFORMATIONS SUR LES IMPACTS ET LES ACTIVITES</u> HUMAINES MENEES SUR LE SITE ET AUX ALENTOURS

6.1. Impacts / activités et proportion de la superficie du site affectée (Appendice E)

Les impacts incluent toutes les activités humaines et les processus naturels qui peuvent avoir une influence, soit positive soit négative, sur la conservation et la gestion du site (énumérés dans l'appendice E).

Considérant les impacts et activités dans le site:

- Entrer les codes appropriés de l'appendice E
- Indiquer l'intensité de son influence sur le site en utilisant les catégories suivantes:
 - A: influence élevée
 - B: influence moyenne
 - C. influence faible
- Donner le pourcentage de la superficie du site affectée par eux.
- Indiquer si leur influence est positive (+), neutre (0) ou négative (-)

Décrire également les impacts et activités pertinents aux alentours du site. Les <u>alentours</u> du site sont l'aire où les impacts et les menaces extérieures peuvent affecter l'intégralité du site. Cela dépend entre autre chose de la situation topographique locale, de la nature du site et du type d'activité humaine. S'il existe des impacts ou des menaces pertinents qui ne sont pas inclus dans la liste, indiquez les dans le champ libre du texte "Vulnérabilité" de la section 4.3.

6.2. Gestion du site

Organisme responsable de la gestion du site

Introduire la référence complète de l'autorité et/ou de l'individu responsable de la gestion du site (nom, adresse et téléphone/télécopie) et/ou autres institutions liées à la gestion du site (université, ONG,...).

Informations relatives aux plans et aux pratiques de gestion du site, y compris les activités humaines traditionnelles

Il s'agit d'un bref aperçu des plans de gestion entrepris ou en préparation, accompagné d'un calendrier des actions, où doivent également être prises en compte les menaces qui pésent sur le site du fait des activités humaines, en liaison avec le champ "Vulnérabilité" (4.3).

Ce type d'information peut être décisif lors de l'évaluation de la réussite des mesures de conservation proposées au titre d'instruments financiers.

Veuillez mentionner tout plan ayant fait l'objet d'une publication.

7. CARTE DU SITE

L'établissement d'une carte indiquant les limites du site permet de mieux référencer les informations dans l'espace. Une fois numérisées, les données peuvent être consultées dans un cadre plus vaste par recouvrement numérique avec d'autres données (par ex. les résultats du projet CORINE sur l'occupation des sols, les données relatives aux sols, à la qualité de l'eau ou à la planification physique). Les données peuvent ainsi être employées dans diverses applications nécessitant des informations exactes sur les relations spatiales. Leur utilité lors des études d'impacts sur l'environnement, par exemple, est sensiblement accrue.

Tous les sites devraient être portés sur des <u>cartes avec la même précision dans le détail et la même qualité</u>, ainsi que les cartes topographiques publiées officiellement et répondre aux <u>standards de l'Institut topographique</u> à l'échelle 1:100 000, ou à l'échelle qui s'en rapproche le plus, avec une épaisseur de ligne inférieure à 0.4 mm. La même carte devrait être utilisée pour tous les sites à une échelle semblable lorsque plusieurs sites sont voisins.

Si les limites du site peuvent également être obtenues au moyen d'un système d'information géographique, avec la référence de la série de cartes utilisée pour la numérisation, l'échelle, la projection cartographique et les paramètres, les données numérisées devraient être accessibles et les informations les concernant doivent être consignées dans le formulaire.

Les champs correspondant aux principales catégories de désignation ayant le plus haut degré de conservation devraient être portés sur une <u>seconde</u> carte présentant exactement les mêmes caractéristiques que la première.

Vous êtes en outre invités, dans la mesure du possible, à rechercher une photographie aérienne du site, ce qui permettrait de mieux en "comprendre" la nature.

8. DIAPOSITIVES ET AUTRE MATERIEL PHOTOGRAPHIQUE

Liste des diapositives et autres documents photographiques communiqués avec le formulaire, accompagnée d'une référence au sujet, au lieu et à la date d'enregistrement. L'envoi de documents photographiques permet de mieux "comprendre" le caractère général du site concerné, notamment en cas de problème ou de réclamation. En outre, ces diapositives peuvent être utilisées, dans le cadre d'actions d'information ou d'éducation concernant l'inventaire.

Le numéro de la diapositive indiqué dans le formulaire doit être aussi donné sur une copie de la diapositive. Le nom de l'auteur et le copyright doivent être fournis pour toutes les diapositives et photographies.

APPENDICES

- A Régions administratives
- B Liste de référence des types d'habitats marins et côtiers pour la sélection des sites à inclure dans les inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation
- C Liste de référence d'espèces pour la sélection des sites à inclure dans les inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation
- D Catégories du statut de protection dans chaque pays au niveau national et infra-national
- E Impacts et activités qui influencent le statut de conservation du site

APPENDICE A: Régions administratives

Liste de toutes les régions administratives pour chaque Pays comme déterminé par, ou compatible avec, le système de codage NUTS de l'Eurostat

APPENDICE B

Projet de liste de référence des types d'habitats pour la sélection des sites à inclure dans les inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation

tel que finalisé par la 4ème réunion des Points focaux nationaux pour les ASP (Tunis, 12-14 avril 1999) et validé par la réunion des Points focaux nationaux du PAM (Athènes, 6-9 septembre 1999)

SECTION I - TYPES D'HABITATS MARINS¹

I. SUPRALITTORAL

- I. 2. SABLES
 - 1. 2. 1. Biocénose des sables supralittoraux
 - I. 2. 1. 5. Faciès des phanérogames échouées (partie supérieure)
- II. MEDIOLITTORAL
- II. 1. VASES, VASES SABLEUSES ET SABLES
 - II. 1. 1. Biocénose des sables vaseux et vases
 - II. 1. 1. 1. Association à halophytes
 - II. 1. 1. 2. Faciès des salines
- II. 3. CAILLOUTIS ET GALETS
 - II. 3. 1. Biocénose du détritique médiolittoral
 - II. 3. 1. 1. Faciès des banquettes de feuilles mortes de *Posidonia* oceanica et autres phanérogames

¹ La présente liste est basée sur la Classification des types d'habitats marins benthiques pour la région méditerranéenne, telle qu'élaborée par la Réunion d'experts sur les types d'habitats marins dans la région méditerranéenne (Hyères, France, 18-20 novembre 1998) et revue par la suite par la 4^{ème} Réunion des Points focaux Nationaux pour les ASP (Tunis, 12-14 avril 1999). Cette dernière réunion a sélectionné les types d'habitats à inclure dans la liste sur la base d'une évaluation de l'intérêt pour la conservation de chaque type d'habitat identifié dans la classification, entreprise par la Réunion d'Experts d'Hyères conformément a un ensemble convenu de critères. La classification révisée figure dans le rapport de la réunion des Points focaux Nationaux, édité par le RAC/SPA sous la côte UNEP(OCA)/MED WG.154/7, les critères et les résultats complets de l'exercice d'évaluation peuvent être trouvés dans le rapport de la réunion d'Hyères, édité par le RAC/SPA sous la côte UNEP(OCA)/MED WG.149/5/Rev.1.

En vue d'aider le lecteur dans l'identification des unités d'habitats, pour chaque type d'habitat sélectionné, les plus hauts niveaux hiérarchiques de la classification sont également indiqués sur la liste. Cependant pour essayer d'éviter toute confusion entre unités sélectionnées et non-sélectionnées, celles sélectionnées sont indiquées par un point (•) sur la gauche de la page, et sont présentées sur fond gris.

II. 4. FONDS DURS ET ROCHES

- II. 4. 1. Biocénose de la roche médiolittorale supérieure
- II. 4. 1. 3. Association à Nemalion helminthoides et Rissoella verruculosa
- II. 4. 1. 4. Association à Lithophyllum papillosum et Polysiphonia spp.
 - II. 4. 2. Biocénose de la roche médiolittorale inférieure
- II. 4. 2 1. Association à Lithophyllum lichenoides (= Encorbellement à L. tortuosum)
- II. 4. 2. 5. Faciès à Pollicipes cornucopiae
- II. 4. 2. 7. Association à Fucus virsoides
- II. 4. 2. 8. Concrétionnement à Neogoniolithon brassica-florida
- II. 4. 2.10. Flaques et lagons parfois associés aux vermets (enclave Infralittorale)
- II. 4. 3. <u>Grottes médiolittorales</u>
- II. 4. 3. 1. Association à Phymatolithon lenormandii et Hildenbrandia rubra

III. INFRALITTORAL

- III. 1. VASES SABLEUSES, SABLES, GRAVIERS ET ROCHES EN MILIEU EURYHALIN ET EURYTHERME
 - III. 1. 1. Biocénose euryhaline et eurytherme
 - III. 1. 1. 1. Association à Ruppia cirrhosa et/ou Ruppia maritima
- III. 1. 1. 3. Association à Potamogeton pectinatus
- III. 1. 1. 4. Association à Zostera noltii en milieu euryhalin et eurytherme
- III. 1. 1. 5. Association à Zostera marina en milieu euryhalin et eurytherme.
- III. 1. 1. 8. Association à Halopithys incurva

III. 2. SABLES FINS PLUS OU MOINS ENVASES

- III. 2. 2. Biocénose des sables fins bien calibrés
 - III. 2. 2. 2. Association à Halophila stipulacea
- III. 2. 3. Biocénose des sables vaseux superficiels de mode calme
- III. 2. 3. 3. Faciès à Loripes lacteus, Tapes spp.
- III. 2. 3. 5. Association à Zostera noltii sur sables vaseux superficiels
 de mode calme
- III. 2. 3. 7. Faciès des suintements hydrothermaux à Cyclope neritea et nématodes

III. 3. SABLES GROSSIERS PLUS OU MOINS ENVASES

- III. 3. 1. <u>Biocénose des sables grossiers et fins graviers brassés par les vaques</u>
- III. 3. 1. 1. Association à rhodolithes
- III. 3. 2. <u>Biocénose des sables grossiers et fins graviers sous influence des courants de fond (pouvant se rencontrer aussi dans le Circalittoral)</u>
- III. 3. 2. 1. Facies du Maërl (= Association à Lithothamnion corallioides et Phymatolithon: calcareum) (peut aussi se rencontrer comme faciès de la biocénose du détritique côtier)
- III. 3. 2. 2. Association a rhodolithes

III. 5. HERBIER A POSIDONIA OCEANICA

- III. 5. 1. Herbier à Posidonia oceanica (= Association à Posidonia oceanica)
- III. 5. 1. 1. Ecomorphose de l'herbier tigré
- III. 5.1.2. Ecomorphose du récif barrière de l'herbier

III. 6. FONDS DURS ET ROCHES

III. 6. 1. Biocénose des Algues infalittorales :

- III. 6. 1. 2. Association à Cystoseira amentacea (var. amentacea, var. stricta, var. spicata)
- III. 6.1.3. Faciès à Vermets
- III. 6. 1. 10. Association à Cystoseira tamariscifolia et Saccorhiza polyschides
 - III. 6. 1. 14. Faciès à Cladocora caespitosa
 - III. 6. 1. 15. Association à Cystoseira brachycarpa
- III. 6.1.16. Association à Cystoseira crinita
- III. 6.1, 17. Association a Cystoseira crinitophylla
 - III. 6. 1. 18. Association à Cystoseira sauvageauana
- III. 6. 1. 19. Association à Cystoseira spinosa
- III. 6. 1. 20. Association à Sargassum vulgare
- III. 6. 1. 25. Association à Cystoseira compressa
- III. 6. 1. 35. Faciès et association de la biocénose Coralligène (en enclave)

IV. CIRCALITTORAL

ľ	۷		2.	SA	۱В	LE	S
---	---	--	----	----	----	----	---

ľ	V	. 2	. 2	.Biocéno	se du c	fétritique	côtier

- IV. 2. 2. 7. Association à Laminaria rodriguezii sur détritique
- IV. 2. 2. 10. Faciès à grands Bryozoaires

IV. 3. FONDS DURS ET ROCHES

IV. 3. 1. Biocénose coralligène

- IV. 3. 1. 1. Association à Cystoseira zosteroides
- IV. 3. 1. 2. Association à Cystoseira usneoides
- IV. 3. 1. 3. Association à Cystoseira dubia
- IV. 3. 1. 4. Association à Cystoseira corniculata
- IV. 3. 1. 5. Association à Sargassum spp (indigènes).
- IV. 3. 1. 8. Association à Laminaria ochroleuca
- IV. 3. 1. 9. Association à Rodriguezella strafforelli
- IV. 3. 1. 10. Faciès à Eunicella cavolinii
- IV. 3. 1. 11. Faciès à Eunicella singularis
- IV. 3. 1. 12. Faciès à Lophogorgia sarmentosa
- IV. 3. 1. 13. Faciès à Paramuricea clavata
- IV. 3. 1. 15. Coralligène en plateau (Plateforme coralligène)
- IV.3. 2. <u>Grottes semi-obscures</u> (également en enclave dans les étapes supérieures)
- IV. 3. 2. 2. Faciès à Corallium rubrum

V. BATHYAL

V. 1. VASES

V. 1. 1. <u>Biocénose des vases bathyales</u>

- V. 1. 1. 3. Faciès de vase molle à Funiculina quadrangularis et Apporhais seressianus
- V. 1. 1. 4. Faciès de la vase compacte à Isidella

V. 3. FONDS DURS ET ROCHES

- V.3. 1. <u>Biocénose des Coraux profonds</u>
- V. 3. 2. <u>Grottes et boyaux à obscurité totale</u> (en enclave dans les étages supérieurs)

APPENDICE C

Projet de liste de référence d'espèces pour la sélection des sites à inclure dans les inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation

tel que finalisé par la 4^{ème} réunion des Points focaux nationaux pour les ASP (Tunis, 12-14 avril 1999) et validé par la réunion des Points focaux nationaux du PAM (Athènes, 6-9 septembre 1999)

Code de l'espèce ²	Nom de l'espèce	Annexe II	Annexe III
	Magnoliophyta		
2276	Posidonia oceanica	Y	
2277	Zostera marina	Y	
3001	Zostera noltii	Y	
	Chlorophyta		
2050	Caulerpa ollivieri	Y	
	Phaeophyta		
2043	Cystoseira amentacea (including var.	Y	
2011	stricta and var. spicata)	3.7	
2044	Cystoseira mediterranea	Y	
2045	Cystoseira sedoides	Y	
2046	Cystoseira spinosa (including C. adriatica)	Y Y	
2047	Cystoseira zosteroides	Y	
2049	Laminaria rodriguezii	Y	
	Rhodophyta		
2039	Goniolithon byssoides	Y	
2040	Lithophyllum lichenoides	Y	
2041	Ptilophora mediterranea	Y	
2042	Schimmelmannia schousboei	Y	
	Porifera		
2564	Asbestopluma hypogea	Y	
3018	Aplysina sp. plur.	Y	
3002	Axinella cannabina	Y	
2565	Axinella polypoides	Y	•
3003	Geodia cydonium	Y	
3032	Hippospongia communis		Y
3004	Ircinia foetida	Y	
3005	Ircinia pipetta	Y	
2566	Petrobiona massiliana	Y	
3006	Spongia agaricina		Y
3007	Spongia officinalis		Y
3008	Spongia zimocca		Y
3009	Tethya sp. plur.	Y	

²Les codes des espèces sont identifiés en collaboration avec le Centre Thématique Européen pour la Conservation de la Nature, Paris

	~ · · ·		
	Cnidaria		
3010	Antipathes sp. plur.		Y
2561	Astroides calycularis	Y	
1001	Corallium rubrum		\mathbf{Y}
2567	Errina aspera	${f Y}$	
2562	Gerardia savaglia	\mathbf{Y}	
	Echinodermata		
2587	Asterina pancerii	Y	
1008	Centrostephanus longispinus	\mathbf{Y}	
2588	Ophiodiaster ophidianus	Y	
3011	Paracentrotus lividus		Y
	D		
2012	Bryozoa	37	
3012	Hornera lichenoides	Y	
	Mollusca		
2574	Ranella olearia (=Argobuccinum olearium	Y	
201	= A. giganteum)	-	
2568	Charonia lampas (= Ch. rubicanda = Ch.	Y	
	nodifera)		
2569	Charonia tritonis (= Ch. seguenziae)	Y	
2570	Dendropoma petraeum	Y	
2571	Erosaria spurca	\mathbf{Y}	
2578	Gibbula nivosa	${f Y}$	
1027	Lithophaga lithophaga	Y	
2572	Luria lurida (= Cypraea lurida)	Y	
2573	Mitra zonata	Y	
1012	Patella ferruginea	Y	
2579	Patella nigra	\mathbf{Y}	
2581	Pholas dactylus	$ar{\mathbf{Y}}$	
1028	Pinna nobilis	$\hat{f Y}$	
2580	Pinna rudis (= P. pernula)	$\hat{\mathbf{Y}}$	
2575	Schilderia achatidea	Ŷ	
2576 2576		Y	
	Tonna galea	Y	
2577	Zonaria pyrum	1	
	Crustacea		
3013	Homarus gammarus		Y
3014	Maja squinado		Y
2585	Ocypode cursor	Y	
2586	Pachylasma giganteum	Ÿ	
3015	Palinurus elephas		Y
1090	Scyllarides latus		Ÿ
3016	Scyllarides pigmaeus		Ÿ
3017	Scyllarides arctus		Y
2011	Degital wes alleras		

•	Pisces		
1100	Acipenser naccarii	Y	
1101	Acipenser sturio	Ÿ	
1102	Alosa alosa	•	Y
1102	Alosa fallax		Ŷ
3019	Anguilla anguilla		Y
1152	Aphanius fasciatus	Y	1
1151	Aphanius jusciaius Aphanius iberus	Y	
3020	Apnantus toerus Cetorhinus maximus	Y	
2486	Carcharodon carcharias	Y	
3021		1	Y
2539	Epinephelus marginatus	Y	1
	Hippocampus ramulosus		
2538	Hippocampus hippocampus	Y	
2489	Huso huso	Y	77
3022	Isurus oxyrinchus		Y
3023	Lamna nasus		Y
1099	Lampetra fluviatilis	**	Y
1097	Lethenteron zanandreai	Y	
3024	Mobula mobular	Y	
1095	Petromyzon marinus		Y
1154	Pomatoschistus canestrinii	Y	
2552	Pomatoschistus tortonesei	Y	
3025	Prionace glauca		Y
3026	Raja alba		Y
3027	Sciaena umbra		Y
3028	Squatina squatina		Y
3029	Thunnus thynnus		Y
3030	Umbrina cirrosa		Y
1153	Valencia hispanica	Y	
1992	Valencia letourneuxi	Y	
3031	Xiphias gladius		Y
	Reptiles		
1224	Caretta caretta	Y	
1227	Chelonia mydas	Ÿ	
1223	Dermochelys coriacea	Ÿ	
1225	Eretmochelys imbricata	Ÿ	
1226	Lepidochelys kempii	Ÿ	
2375	Trionyx triunguis	Ÿ	
	Aves		
A094	Pandion haliaetus	Y	
A010	Calonectris diomedea	Y	
	Falco eleonorae	Y	
A100		Y	
A014	Hydrobates pelagicus	Y Y	
A181	Larus audouinii		
A159	Numenius tenuirostris	Y	
A018	Phalacrocorax aristotelis	Y	
A393	Phalacrocorax pygmeus	Y	
A019	Pelecanus onocrotalus	Y	
A020	Pelecanus crispus	Y	

UNEP/BUR/55/3 page 48

A035 A601 A195 A602 A191	Phoenicopterus ruber Puffinus puffinus yelkouan (P. yelkouan) Sterna albifrons Sterna bengalensis Sterna sandvicensis	Y Y Y Y
	Mammalia	
2618	Balaenoptera acutorostrata	Y
2619	Balaenoptera borealis	Y
2621	Balaenoptera physalus	Y
1350	Delphinus delphis	Y
1348	Eubalaena glacialis	Y
2029	Globicephala melas	Y
2030	Grampus griseus	Y
2623	Kogia simus	Y
1345	Megaptera novaeangliae	Y
2625	Mesoplodon densirostris	Y
1366	Monachus monachus	Y
2027	Orcinus orca	Y
1351	Phocoena phocoena	Y
2624	Physeter macrocephalus	Y
2028	Pseudorca crassidens	Y
2034	Stenella coeruleoalba	Y
2033	Steno bredanensis	Y
1349	Tursiops truncatus	Y
2035	Ziphius cavirostris	Y

APPENDICE D

Catégories des statuts de protection dans chaque pays au niveau national et infra-national

Cet Appendice est spécifique à chaque pays, et doit être établi par les pays eux-même, selon les lignes guide données dans la section 5.1 des notes explicatives. Le tableau qui suit concerne la France, pour laquelle cet exercice a été déjà réalisé dans le cadre de l'établissement du reseau Natura 2000, il est présenté à titre d'exemple pour assister les pays dans la compilation de cet appendice.

France (FR)

CATEGORIE	CODE	TYPE	
	FR00	AUCUN STATUT DE PROTECTION	
A -	FR01	PARC NATIONAL (ZONE CENTRALE)	
	FR02	PARC NATIONAL (RESERVE INTEGRALE)	
	FR03	RESERVE NATURELLE (par décret)	
	FR04	RESERVE NATURELLE VOLONTAIRE	
	FR05	ARRETE PREFECTORAL DE PROTECTION DE BIOTOPE	
	FR06	RESERVE BIOLOGIQUE DOMANIALE INTEGRALE	
	FR07	RESERVE BIOLOGIQUE DOMANIALE DIRIGEE	
	FR08	RESERVE BIOLOGIQUE FORESTIERE	
В	FR11	FORET DE PROTECTION	
	FR12	SITE/MONUMENT INSCRIT	
	FR13	SITE/MONUMENT CLASSE	
	FR14	SITE ACQUIS PAR LA CONSERVATION DE L'ESPACE LITTORAL ET DES	
		RIVAGES LACUSTRES	
	FR15	PARC REGIONAL	
,	FR16	PARC NATIONAL (ZONE PERIPHERIQUE)	
	FR17	RESERVE NATIONAL DE CHASSE	
	FR18	RESERVE DE CHASSE DU DOMAINE PUBLIC MARITIME	
	FR19	RESERVE DE CHASSE DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL	
	FR20	RESERVE DE CHASSE APPROUVEE	
	FR21	RESERVE DE PECHE DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL	
	FR22	RESERVE CONVENTIONNELLE	
	FR23	FORET DOMANIALE	
	FR24	FORET COMMUNALE BENEFICIANT DU REGIME FORESTIER	
C	FR31	SITE ACQUIS PAR UN CONSERVATOIRE DES SITES	
	FR32	SITE ACQUIS PAR LE DEPARTEMENT	
	FR33	RESERVE LIBRE (à caractère privé)	

APPENDICE E

Impacts et activités qui influencent le statut de conservation du site

(Telle que prise du Formulaire Standard des Données pour Natura 2000)

English Description	Description Française
negligible or nil	Nihil
Agriculture, Forestry	Agriculture, Fôrets
	Mise en culture
	modification des pratiques culturales
	fauche/coupe
	Epandage de pesticides
	Fertilisation
	Irrigation
	Pâturage
	abandon de systèmes pastoraux
	Remembrement
	élimination des haies et boqueteaux
	Gestion forestière
	plantation forestière
	artificialisation des peuplements
	replantation forestière
	Eclaircissage
	élimination des sous-étages
	élimination des arbres morts ou dépérissants
	Déboisement
	Elevage du bétail
	Nutrition du bétail
	Brûlage
	Autres activités agricoles et forestières
	Pêche, chasse et cueillette
	Pêche, pisciculture, aquaculture
	Pêche professionnelle
	pêche à poste
	pêche hauturière
	pêche aux arts traînants
	Pêche de loisirs
	bêchage pour appâts
	Chasse
	Prélèvements sur la faune
	collecte (insectes, reptiles, amphibiens)
	désairage (rapaces)
	piégeage, empoisonnement, braconnage
	Autres prélèvements dans la faune
	Prélèvements sur la flore
	Pillage de stations floristiques
	Autres activités de pêche, chasse et cueillette
	Activité minière et ext. de matériaux
	Extraction de granulats
	Carrières
	Enlèvement de matériaux de plage
	Extraction de la tourbe
	Extraction manuelle de la tourbe
	Extraction mandelle de la tourbe
	Recherche et exploitation pétrolière
	Mines
	Activités minières à ciel ouvert
	Salines
Mining and extraction activities not referred to	
INVIDUE AND EXPANDED ACTIVITIES NOT REPORTED TO	IAULIES ACTIVILES TITRICIES EL UEXUACTOR
	Cultivation modification of cultivation practices mowing / cutting Use of pesticides Fertilisation Irrigation Grazing abandonment of pastoral systems Restructuring agricultural land holding removal of hedges and copses General Forestry management forest planting artificial planting forestry clearance removal of forest undergrowth removal of dead and dying trees forest exploitation without replanting Animal breeding stock feeding Burning Other Agriculture and forestry activities Fishing, hunting and collecting Fish and Shellfish Aquaculture Professional fishing Fixed location fishing Trawling Drift-net fishing Leisure fishing Leisure fishing Leisure fishing Taking / Removal of fauna, general Collection (insects, reptiles, amphibians) Taking from nest (falcons) trapping, poisoning, poaching other forms of taking fauna Taking / Removal of flora, general pillaging of floristic stations Other hunting, fishing or collecting activities Mining and extraction Quarries removal of beach materials Peat extraction hand cutting of peat mechanical removal of poil or gas Mines open cast mining Salt works

	Urbanisation, industrialisation and similar activities	Urbanisation, industrialisation et activités similaires
400	Urbanised areas, human habitation	Zones urbanisées, habitat humain
401	continuous urbanisation	Urbanisation continue
402	discontinuous urbanisation	Urbanisation discontinue
403	dispersed habitation	Habitat dispersé
409	other patterns of habitation	Autres formes d'habitats
410	Industrial or commercial areas	Zones industrielles ou commerciales
411	factory	Usine
412	industrial stockage	Stockage industriel
419	other industrial / commercial areas	Autres zones industrielles/commerciales
420	Discharges	Décharges
421	Disposal of household waste	Dépôts de déchets ménagers
422	Disposal of industrial waste	Dépôts de déchets industriels
423	Disposal of inert materials	Dépôts de matériaux inertes
423 424	Other discharges	
430		Autres décharges
	Agricultural structures	Equipements agricoles
440 490	Storage of materials Other urbanisation, industrial and similar activities	Entreposage de matériaux Autres activités d'urbanisation industrielle ou similaire
	Transportation and communication	
500 .	Communication networks	Transport et communication
		Réseau de communication
501	paths, tracks, cycling tracks	Sentier, chemin, piste cyclable
502	roads, motorways	Route, autoroute
503	railway lines, TGV	Voie ferrée, T.G.V.
504	→ port areas	Zones portuaires
505	Aerodrome	Aérodrome
506	airport, heliport	Aéroport, héliport
507	bridge, viaduct	Pont, viaduc
508	tunnel	Tunnel
509	other communication networks	Autres réseaux de communication
510	Energy transport	Transport d'énergie
511	electricity lines	Ligne électrique
512	Pipe lines	Pipe line
513	Other forms of energy transport	Autres formes de transport d'énergie
520	Shipping	Navigation
530	Improved access to site	Amélioration de l'accès du site
590		Autres formes de transport et de communication
	Leisure and Tourism (some included above under different headings)	différents chapitres ci-dessus)
600	Sport and leisure structures	Equipements sportifs et de loisirs
601	golf course	Golf
602	skiing complex	Complexe de ski
603	stadium	Stade
604	circuit, track	Circuit, piste
605	hippodrome	Hippodrome
606	attraction park	Parc d'attraction
607	sports pitch	Terrain de sport
608	camping and caravans	Camping, caravane
609	other sport / leisure complexes	Autres complexes de sports et de loisirs
610	Interpretative centres	Centres d'interprétation
620	Outdoor sports and leisure activities	Sports et loisirs de nature
621	nautical sports	Sports nautiques
622	Walking, horseriding and non-motorised vehicles	Randonnée, équitation et véhicules non motorisés
623	motorised vehicles	Véhicules motorisés
624	mountaineering, rock climbing, speleology	Escalade, varappe, spéléologie
525	gliding, delta plane, paragliding, ballooning	vol-à-voile, delta plane, parapente, ballon
626	skiing, off-piste	
629	other outdoor sports and leisure activities	ski, ski hors piste Autres sports de plein air et activités de loisirs
690	Other leisure and tourism impacts	Autres loisirs et activités de tourisme
U2U	Tomer resource and tourism impacts	Luni es iolons el activites de toutisme

	Dollution and ather b	Dell'ution of autora immediate (c. 12-12-14)
	Pollution and other human	Pollution et autres impacts/activités
	impacts/activities	humaines
700	Pollution	Pollutions
701	water pollution	Pollution de l'eau
702	air pollution	Pollution de l'air
703	soil pollution	Pollution du sol
709	other forms or mixed forms of pollution	Autres formes ou formes associées de pollution
710	Noise nuisance	Nuisances sonores
720	Trampling, overuse	Piétinement, surfréquentation
730	Military manouvres	Manoeuvres militaires
740	Vandalism	Vandalisme
790	Other pollution or human impacts/activities	Autres pollutions ou impacts des activités humaines
	Human induced changes in hydraulic	i e e e e e e e e e e e e e e e e e e e
	conditions	changements de conditions
	(wetlands and marine environment)	hydrauliques (zones humides et marines)
800	Landfill, land reclamation and drying out, general	
801	polderisation	Poldérisation
802 .	Reclamation of land from sea, estuary or marsh	
803	infilling of ditches, dykes, ponds, pools, marshes or pits	
810	Drainage	Drainage
811	management of aquatic and bank	Gestion de la végétation aquatique et des
000	vegetation for drainage purposes	rives à des fins de drainage
820	Removal of sediments (mud)	Extraction de sédiments (lave,)
830	Canalisation	Recalibrage
840	Flooding	Mise en eau
850	general	Modification du fonctionnement hydrographique
851	modification of marine currents	Modification des courants marins
852	courses	Modification des structures de cours d'eau
853	management of water levels	Gestion des niveaux d'eau
860	Dumping, depositing of dredged deposits	Dumping, dépôt de dragage
870	Dykes, embankments, artificial beaches, general	Endigages, remblais, plages artificielles
871	Sea defense or coast protection works	Défense contre la mer, ouvrages de protection côtiers
890	Other human induced changes in hydraulic conditions	Autres changements des conditions hydrauliques induits par l'homme
	•	Processus naturels (biotiques et
	abiotic)	abiotiques)
900	Erosion	Erosion
910	Silting up	Envasement
920	Drying out	Assèchement
930	Submersion	Submersion
940	Natural catastrophes	Catastrophes naturelles
941	inundation	Inondation
942	avalanche	Avalanche
943	collapse of terrain, landslide	Eboulement, glissement de terrain
944	storm, cyclone	Tempête, cyclone
945	volcanic activity	Volcanisme
946	earthquake	Tremblement de terre
	tidal wave	raz de marée
947		
948	fire (natural)	Incendie naturel
948 949	fire (natural) other natural catastrophes	Autres catastrophes naturelles
948 949 950	fire (natural) other natural catastrophes Biocenotic evolution	Autres catastrophes naturelles Evolution biocénotique
948 949 950 951	fire (natural) other natural catastrophes Biocenotic evolution accumulation of organic material	Autres catastrophes naturelles Evolution biocénotique Accumulation de matières organiques
948 949 950	fire (natural) other natural catastrophes Biocenotic evolution	Autres catastrophes naturelles Evolution biocénotique

	I turn stand have accepted	Envahissement d'une espèce
954	Invasion by a species	
960	Interspecific faunal relations	Relations interspécifiques à la faune
961	Competition (example: gull/tern)	Compétition (ex: Goéland/Sterne)
962	parasitism	Parasitisme
963	introduction of disease	Apport de maladie
964	genetic pollution	pollution génétique
965	predation	Prédation
966	antagonism arising from introduction of species	
967	antagonism with domestic animals	Antagonisme avec des animaux domestiques
969	other forms or mixed forms of interspecific	Autres formes ou formes associées de
	faunal competition	compétition à la faune
970	Interspecific floral relations	Relations interspécifiques à la flore
971	Competition	Compétition
972	parasitism	Parasitisme
973	Introduction of disease	apport de maladie
974	genetic pollution	Pollution génétique
975	lack of pollinating agents	manque d'agents pollinisateurs
976	damage by game species	dégâts de gibier
979	other forms or mixed forms of interspecific	autres formes ou formes associées de
	floral competition	compétition à la flore
990	Other natural processes	Autres processus naturels